

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Toutes les offres, ventes et entreprises de YAMAZAKI MAZAK EUROPE NV- sont régies par les conditions figurant ci-dessous.

YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. considère que ces conditions sont connues et acceptées par le cocontractant, qu'il soit commerçant ou non. Sauf mention spéciale, seules les présentes conditions générales sont formellement applicables, nonobstant toutes les indications contraires figurant sur des documents du cocontractant. Toutes les dérogations aux présentes conditions générales sont non-valables, sauf si ces conditions dérogatoires sont approuvées préalablement et par écrit par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V.

En cas de litiges, les présentes conditions priment. La nullité d'un article ou d'une clause n'entraîne pas la nullité de l'Intégralité des conditions générales.

2. Les offres établies par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. sont sans engagement, sauf convention expresse contraire. Toute offre établie peut être retirée, par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. jusqu'à l'acceptation par le cocontractant et se périmé automatiquement 20 jours après la date, sauf indication d'une autre durée sur l'offre. Toute commande, transmise engage le cocontractant, mais n'engage YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. qu'après confirmation écrite. Des commandes à YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. en dessous d'un montant minimum déterminé, peuvent toujours être refusées. Dans ce cas le montant en question est communiqué sur demande. -

3. Les délais de livraison ne sont donnés par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. qu'à titre indicatif et respectés dans la mesure du possible. Des retards dans les délais de Livraison ne justifient jamais la renonciation à une commande, la résiliation de vente, ni la réduction du prix ou une demande de dommages-intérêts de quelque nature que ce soit.

4. Les marchandises voyagent, sauf dérogations explicites et proposés ou acceptées par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V., au risque et aux frais du cocontractant – destinataire. Tous les frais supplémentaires, tels que: des frais d'entreposage et éventuellement une nouvelle présentation des marchandises, sont entièrement à charge du cocontractant. Entre autres et à titre d'exemple, précisions qu'en cas de livraison départ de l'entrepôt, YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages aux marchandises.

5. Toute annulation de commande doit se faire par écrit elle n'est valable qu'à condition d'acceptation écrite par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. En cas d'annulation de la commande, le cocontractant devra à YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V., outre le remboursement des frais engagés par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V., une indemnisation forfaitaire de 25% du prix d'achat, avec un minimum de € 123,95 par annulation.

6. En cas de pannes, grève, force majeure, événement fortuite et/ou mesures émanant des autorités publiques, YAMAZAKI MAZAK EUROPE NV est déchargée, de l'obligation de Livraison et/ou d'exécution. Les pannes comprennent également les manquements des fournisseurs de YAMAZAKI MAZAK EUROPE NV, pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas YAMAZAKI MAZAK EUROPE NV a le choix entre la résiliation de plein droit du contrat sans indemnisation ou la prolongation du délai de Livraison et/ou d'exécution d'une durée égale, à celle de l'interruption. La rupture de la prolongation du délai sera signifiée par lettre recommandée.

7. Le prix est celui indiqué dans l'offre. Si une augmentation de prix devait survenir entre la date de l'offre et la date de la Livraison en raison d'une fluctuation de cours relative à un impôt ou une taxe quelconque sur les marchandises, YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. pourra toujours l'inscrire sans que cela n'entraîne pour l'acheteur le droit de résilier la vente. Une autre augmentation de prix, indépendante de la volonté du vendeur doit toujours être inscrite sous réserve cependant du droit de l'acheteur l'augmentation est supérieure à 5% de renoncer à l'achat au plus tard le jour de la livraison, à condition de paiement, dans ce cas, d'une indemnisation forfaitaire à concurrence de 25% du prix convenu.

8. Toutes les Informations données par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. concernant les marchandises proposées ou vendues, sont données de bonne foi conformément aux renseignements obtenus auprès du fabricant, producteur et/ou fournisseur. En aucun cas YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. ne peut être tenue responsable d'informations incorrectes qu'elle aurait obtenues et communiquées concernant le contenu, la qualité, la quantité et la description générale des marchandises proposées ou vendues.

9. D'éventuelles réclamations, remarques, contestations ou protestations relatives aux marchandises ne sont recevables que si elles sont faites par écrit et par recommandé dans les 5 jours suivant la livraison. Après ce délai de 5 jours le cocontractant est censé être d'accord avec la livraison et les plaintes ne sont plus acceptées.

Après mise en service, transformation, manipulation ou revente à des tiers d'une partie ou de l'ensemble de la livraison, YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. ne pourra plus accepter aucune plainte.

Aucun renvoi de marchandises n'est accepté sans accord préalable. Le renvoi doit toujours se faire franc de port. En cas d'un retour de marchandises non approuvé par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. et si elle les réceptionne tout de même, ceci se fait toujours sous réserve de tous les droits et pour le compte du cocontractant et l'envoi est entreposé par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. à la disposition de l'acheteur et pour le compte et pour son compte et à ses risques et périls. Une réclamation relative à une facture n'est recevable que si elle est formulée par écrit et par recommandé dans les 5 jours suivant la date de facture. Après ce délai le cocontractant est censé avoir accepté la facture.

10. Le contractant est tenu de vérifier minutieusement les marchandises dès la livraison. Toute non-conformité doit être signalée dans les 5 jours comme défini dans l'article précédent. Après ce délai il est définitivement et irréfutablement accepté que les marchandises livrées sont conformes et exemptes de tout vice apparent. En cas de livraison non conforme

YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. a le droit de remplacer les marchandises ou de résilier le contrat sans qu'aucune indemnisation ne puisse être réclamée.

11. La garantie offerte par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. est toujours limitée aux produits et matériaux proposés par le constructeur et/ou importateur. En tout cas et sous réserve des dispositions plus sévères du fabricant et/ou Importateur come cette période de garantie se limite à 1 an suivant la livraison.

Si un défaut est constaté l'acheteur - contractant est tenu de restituer les marchandises dans leur emballage d'origine accompagnées d'une copie de la facture de YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. Des pièces remplacées restent la propriété de YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. Au cas où, YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. propose par la suite une chose conforme (réparée ou remplacée), l'acheteur cocontractant ne pourra jamais exiger la résiliation de la vente, ni une indemnisation quelconque. En aucun cas la valeur de l'obligation de garantie ne pourra dépasser la valeur de l'achat Les vices cachés ne donneront lieu d'une indemnisation que s'ils sont détectés en toute la promptitude requise et signalés dans les 5 jours.

12. Toutes les factures sont de plein droit payables au comptant dès réception de la facture, sauf mention contraire formelle, dans les bureaux de YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. ou via son compte bancaire. Cette créance est portable.

A défaut de paiement à la date d'échéance de la facture, le montant de la facture sera majoré d'une indemnisation forfaitaire égale à 15% du montant de la facture, avec un minimum de € 123,9, par facture, ce qui correspond au préjudice subi par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. en raison du retard de paiement et des frais administratifs. En tout cas YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. a le droit de demander une indemnisation supérieure si elle peut la justifier. En outre un intérêt de 15% par an sera du, sans qu'une sommation soit requise. La somme principale, l'indemnisation et les intérêts sont exigibles de plein droit, sans qu'une mise en demeure soit requise. Le paiement au comptant constitue l'essentiel de tout contrat dans lequel YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. agit comme vendeur.

13. Le non-paiement a l'échéance d'une seule facture entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate du solde du, pour toutes les autres factures, même celles qui ne sont pas venues à échéance.

14. Si l'acheteur- cocontractant néglige d'exécuter ses obligations, la vente peut être résiliée de plein droit et sans mise en demeure moyennant une indemnisation et de intérêts. Si la confiance de YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. dans la solvabilité de l'acheteur - cocontractant est ébranlée en raison d'actes d'exécution judiciaire vis-à-vis de l'acheteur et/ou en raison d'autres événements démontables, qui mettent en question et/ou rendent impossible la confiance dans la bonne exécution de engagements pris par l'acheteur-cocontractant, YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. se réserve le droit, même si les marchandises sont déjà envoyées en totalité ou en partie, de suspendre la commande en totalité ou en partie et d'exiger de l'acheteur – cocontractant les garanties utiles. Si l'acheteur- cocontractant refuse de s'y conformer, YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. se réserve le droit d'annuler toute la commande ou une partie de celle-ci, sans préjudice de son droit à toute indemnisation et aux intérêts.

15. Réserve de propriété.

Tant que l'acheteur - cocontractant n'est pas entièrement acquitté de ses obligations, notamment en payant ses dettes, les marchandises livrées par YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. restent sa propriété. Dès lors les marchandises livrées restent sa propriété jusqu'au paiement parfait de la somme principale, des frais et des intérêts. Tous les risques sont à charge de l'acheteur - cocontractant. Les acomptes payés restent acquis en indemnisation d'éventuelles pertes en cas de revente.

16. Au cas où l'acheteur - cocontractant revend les marchandises appartenant à YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V., même transformées, il cède dès aujourd'hui YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V. toutes les créances résultant de cette revente.

17. L'acceptation de traites et de chèques n'implique pas de novation et n'enlève à l'applicabilité des présentes conditions générales. L'acheteur-cocontractant reconnaît le droit de YAMAZAKI MAZAK EUROPE N.V., en cas de paiement moyennant des chèques non couverts quelle qu'en soit la raison - de faire immédiatement appel à son conseil, auquel cas la clause d'indemnisation sera toujours strictement appliquée, même si la somme principale sera payée Immédiatement après la mise en demeure. En cas de Litige seuls les tribunaux de Louvain ou la justice de paix de Louvain seront compétents. Seul le droit belge est applicable au présent contrat. Tous les frais relatifs à un recouvrement par voie judiciaire, seront répétés sur le commettant.

## Sanctions à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie

Outre les Conditions Générales de Vente, les conditions générales suivantes s'appliquent également à toutes les commandes passées auprès de Yamazaki Mazak

À tous ceux qui cela concerne :

La présente information vous a été envoyée pour vous informer des nouvelles sanctions de l'UE contre la Russie/Biélorussie:

- Le 12e cycle de sanctions de l'UE en décembre 2023 a introduit l'obligation d'interdire contractuellement la réexportation vers la Russie/Biélorussie de biens figurant sur la liste Commune Hautement Prioritaire (Common High Priority List)
- Le "niveau 4B" a été ajouté à la liste Commune Hautement Prioritaire pour les sanctions contre la Russie/Belarus en février 2024. Les machines-outils sont désormais incluses car elles ont été identifiées comme étant cruciales pour la fabrication d'articles utilisés dans le cadre de l'effort de guerre russe.
- La niveau 4B s'applique aux "machines-outils et composants à commande numérique par ordinateur (CNC)" et englobe les centres d'usinage, les centres de tournage, les pièces et les accessoires Mazak.
- Les clauses contractuelles standard de Mazak sont en train d'être mises à jour pour inclure une clause appropriée de "non-exportation vers la Russie/ Biélorussie", dont les détails sont présentés ci-dessous :

### 1 *Clause d'interdiction d'exporter vers la Russie/Biélorussie*

- 1.1 *Le Client ne vendra, n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie/ Biélorussie ou en vue d'une utilisation dans la Fédération de Russie/ Biélorussie, aucun bien fourni dans le cadre du présent Contrat ou en relation avec celui-ci qui relève du champ d'application de l'article 12g du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil.*
- 1.2 *Le client doit faire tout son possible pour s'assurer que l'objectif de la [condition 1.1] n'est pas contrecarré par des tiers situés en aval de la chaîne commerciale, y compris par d'éventuels revendeurs.*
- 1.3 *Le client met en place et maintient un mécanisme de surveillance adéquat afin de détecter tout comportement de tiers en aval de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui irait à l'encontre de l'objectif de la [condition 1.1].*
- 1.4 *Toute violation de la présente [Condition 1] constitue une violation substantielle du présent contrat, et la Société est en droit de demander les réparations appropriées, y compris, mais sans s'y limiter, (i) la résiliation du présent contrat et de l'accord de licence, et (ii) l'annulation de l'accord de licence : (i) la terminaison du présent contrat et de toutes les commandes passées en vertu de celui-ci, ainsi que de tout autre accord en vigueur entre la Société et le Client ; et (ii) le paiement de dommages-intérêts forfaitaires équivalant à 100% de la valeur totale du présent contrat ou du prix des marchandises exportées, le montant le plus élevé étant retenu.*
- 1.5 *Le client informe immédiatement la société de tout problème lié à l'application des [conditions 1.1 à 1.3], y compris toute activité pertinente de tiers susceptible de contrecarrer l'objectif de la [condition 1.1]. Le client met à la disposition de la société les informations relatives au respect des obligations découlant des [conditions 1.1 à 1.3] dans un délai de deux semaines à compter de la demande d'informations.*